



## La canicule s'attaque au réseau Toulousain

Lors de la dernière période de canicule, les conditions de travail ont été très pénibles sur le réseau toulousain...jusqu'à porter atteinte à la santé de certains conducteurs victimes de malaises dûs aux fortes chaleurs.

Sans plus attendre, la Cgt a déposé une demande de CHSCT extraordinaire pour exiger des mesures quand le plan canicule est mis en place (réunion prévue le 6 juin).

Pour quelles raisons dans certains réseaux de grandes agglomérations comme Paris, des mesures sont mises en place par le biais de notes détaillées dont la distribution de boissons rafraichissantes pour les conducteurs **(Mesures supprimées à Tisséo par la Direction car il fût un temps, des sirops et du Pulco étaient à disposition des conducteurs dans TOUS les kiosques !!!)** et également des bouteilles d'eau pour les usagers des transports en commun??? Quand dans les mêmes circonstances, la Direction de Tisséo se contente de sortir une note de service pour le principe et s'acheter une bonne conscience, jusqu'à pousser le vice à ne pas remplacer les bus en panne de climatisation mettant ainsi, et délibérément en danger le conducteur et les usagers !!!??

La Direction dans un souci d'économie de bout de chandelles coupe la climatisation dans les bureaux et dans les permanences syndicales de Langlade à partir de 18H, règle les climatisations des bureaux des ateliers de Langlade à 26° alors que dans le bureau du futur/ancien Directeur d'exploitation maintenance bus/tram J.P BODIN il fait 18° !!!...C'est sûr qu'il ne peut pas ressentir la chaleur....**LUI !**

La Cgt exige que lorsque la température extérieure dépasse les 28° soient mises en place les mesures suivantes:

- ◆ Temps de battement minimum de 10 minutes **garanti** sur chaque terminus pour permettre aux conducteurs de se désaltérer et de récupérer **POUR** repartir en toute sécurité
- ◆ Une mise à disposition **d'eau et de boissons rafraichissantes** pour tous les conducteurs
- ◆ Changement de bus lors d'un dysfonctionnement de climatisation constaté par les CONDUCTEURS
- ◆ Etude pour permettre le réglage suffisant et adapté à la canicule des climatisations en lieu et place des mesures actuelles ( Clim réglée à -7° par rapport à la température extérieure....ex : 42° dehors ....35° dedans !!!! on est loin des 18° de l'imminent M. BODIN !

**La CGT conseille à tous les conducteurs confrontés à une situation présentant un danger grave et imminent pour sa santé ou sa sécurité de prévenir immédiatement la Direction (Campus) et d'exercer son droit de retrait. Pour plus d'infos rapprochez-vous d'un militant CGT.**

### Article L4131-1

Le travailleur alerte immédiatement l'employeur de toute situation de travail dont il a un motif raisonnable de penser qu'elle présente un danger grave et imminent pour sa vie ou sa santé ainsi que de toute défectuosité qu'il constate dans les systèmes de protection.

Il peut se retirer d'une telle situation.

L'employeur ne peut demander au travailleur qui a fait usage de son droit de retrait de reprendre son activité dans une situation de travail où persiste un danger grave et imminent résultant notamment d'une défectuosité du système de protection.

### Article L4131-3

Aucune sanction, aucune retenue de salaire ne peut être prise à l'encontre d'un travailleur ou d'un groupe de travailleurs qui se sont retirés d'une situation de travail dont ils avaient un motif raisonnable de penser qu'elle présentait un danger grave et imminent pour la vie ou pour la santé de chacun d'eux.

# Quand l'égo de certain précipite l'avenir des autres !

Avant son départ le DEMBT J.P BODIN par souci de vengeance et encore une fois sa volonté du « MOI JE », a décidé de présenter aux instances par le biais du CHSCT, sa nouvelle version des PGE pourtant largement critiquée par la CGT et l'ensemble des organisations syndicales... Quand le ROI décide il l'applique!!!



Dès le début de la présentation la CGT s'est positionnée contre « SES » PGE. En effet il nous apparait clair que dans le « PAVÉ » écrit par des **personnes bien loin de la réalité du terrain** il est impossible d'appliquer de nombreuses PRESCRIPTIONS.

C'est pour ça que la CGT souhaitait que l'on replace PRESCRIPTIONS par PRÉCONISATIONS, car outre l'impossibilité de les respecter à la lettre, CES Prescriptions sont un outil pour sanctionner les conducteurs.

La Direction OSE nous garantir que les PGE ne sont pas un outil de sanction ou de menace mais ne souhaite pas changer le nom. Le ROI n'est pas sur le terrain pour entendre à de nombreuses reprises « certains » responsables utiliser les PGE comme un « bâton » pour menacer leur conducteur en leur disant « tu risques un courrier, un retard DRC et même tu va finir aux pompes » pour manquement aux PGE du ROI.

Quelques points sur lesquels la Direction est revenue en arrière :

- Le téléphone au terminus avec usagers à bord sera autorisé
- Les portes aux terminus pourront être laissées ouvertes à l'appréciation du CR en cas d'intempéries, d'absence de salle d'attente ou de personnes fragile...



## PROCHAINE PRÉSENTATION EN CHSCT LE 10 JUILLET 2017:

La Cgt annonce d'ores et déjà qu'elle votera contre lors de la nouvelle présentation car nous ne pouvons pas valider un outil à sanction envers les salariés...

### TICKETS RESTAURANT:

**La CGT s'est positionné contre la mise en place de cette carte à puce et pour le maintien du ticket papier dans l'intérêt des salariés**

La Direction a reçu l'ensemble des organisations syndicale dans le but de remettre en cause le ticket restaurant papier pour basculer sur la version « carte à puce » pour selon la Direction, « faciliter et sécuriser l'utilisation de cette dernière pour le bien des salariés »



Mais bien sur... La Direction tout d'un coup s'inquiéterait de notre bien être???

Pour la Cgt cette mesure n'apporte que des inconvénients pour le salarié:

- Obligation de se limiter à 19 euros par repas et donc impossible d'organiser un repas en famille.... il devra alors aller manger seul !
- Impossibilité d'en faire profiter ses enfants et
- Achat limité quand il fera ses courses....

# Intéressement:

La Direction a mis à la signature l'accord intéressement avec les critères suivants :

**les validations, les kms parcourus, l'absentéisme (maladie, accident travail), la qualité de service (ponctualité, client mystère, propreté...etc...).**

Comme la Cgt l'a écrit dans le Bus 243 de juin 2017, la direction fait porter TOUTE la responsabilité du respect du CSP...sur TOUS les salariés. **En clair si tout va bien ce sera grâce à la bonne gestion de la Direction et si tout va mal ce sera à cause des salariés...!!!**

C'est pour ces raisons que la Cgt ne s'est pas portée signataire de cet accord « pipé d'avance » et qui engage la responsabilité de tous les salariés pendant 3 ans...

Pas d'illusion, si intéressement il y a, le budget sera simplement pris sur celui des NAO ...

Pour la Cgt, lutter contre la fraude passe par l'embauche significative d'agents vérificateurs et de prévention. A coût et à moyens constants, l'entreprise ne pourra pas mettre en place de véritables actions de lutte contre la fraude durable dans le temps, qui permettra peut être de débloquer un véritable intéressement digne de ce nom pour l'ensemble des salariés.

Mais en aucun moment ce n'est à l'ensemble des salariés à supporter les stratégies de reconquête du territoire !



Cet accord comprend aussi de trop nombreux critères discriminants tel que la maladie, la grève et pire l'accident du travail.

Signé un accord en l'état, signifie donner raison à la Direction quand elle dit qu'il y a des AT de complaisance, accompagnée par un élu maîtrise **CFDT** (pourtant proche des conducteurs tous les matins à la prise de service) **qui dit en instance que certains AT ne sont pas justifiés...**



Le syndicalisme, ne se justifie pas seulement en se faisant mousser auprès du Directeur Général dès 5H du matin, en lui proposant de mettre en place des moyens de dépannage avec la logistique, pour enlever ces tâches aux services techniques...Ni même en sélectionnant le colis de fin d'année qui n'aidera les salariés qu'une journée dans l'année. Comme il ne suffit pas d'écrire que l'on défend tout le monde il faut aussi le faire...

Pour la Cgt la Direction ne peut pas rendre responsable les salariés de Tisséo des mauvais résultats des sous traitants.

En prenant en compte le nombre de validations des sous-traitants pour « notre intéressement » cela impacte de fait sur les kilomètres et l'absentéisme de ces derniers. Il ne faut pas être diplômé des plus grandes écoles pour savoir que si le bus ne passe pas...pas de validations...

## **Et pour finir l'inquiétude de la Cgt concernant l'article 2 de l'accord:**

### **Article 2 : Principe**

Le dispositif d'intéressement 2017-2019 repose sur une condition de déclenchement et cinq critères :

L'intéressement est déclenché si la rémunération de l'EPIC (toutes rémunérations comprises, ce qui correspond au chiffre d'affaires) est égale ou supérieure aux dépenses de l'EPIC (toutes dépenses comprises).

**En clair si la Direction décide comme elle l'a fait ces dernières années, de reverser l'intégralité du « résultat positif », les nombreux efforts qu'auront pu fournir l'ensemble des salariés n'auront servi à rien...!!!**

# COMITE D'ENTREPRISE

## Ils sont de retour...

Une excellente nouvelle pour les traminots, à l'approche des élections professionnelles qui auront lieu dans **11 mois**???? les membres du bureau du CE ont retrouvé le chemin des salles de conducteurs... **COMME TOUS LES 2 ANS en distribuant un tract Sud!!!**

Bonne nouvelle supplémentaire: d'après les derniers écrits du syndicat Sud dans sa mission au comité d'entreprise, ils ont décidé de consacrer l'ensemble des budgets ( fonctionnement et œuvre sociale) uniquement pour les salariés. Ils devraient

donc rapidement cesser de louer nos appartements à des personnes extérieures ( association de Nîmes et l'amical de la police de l'embouchure) et ainsi cessé de leur faire bénéficier de nos œuvres sociales... **Les interventions des élus Cgt en CE auraient elles portées leurs fruits.**

Par contre mauvaise nouvelle pour certains membres du syndicat Sud, qui vont devoir poser des RF les jours fériés, les jours de ponts et les week-end afin de ne pas utiliser « abusivement » des heures CE pour se « reposer à la maison ou refaire des ... ».

Lors du dernier CE, la Cgt regrette la position du Secrétaire du CE et du syndicat majoritaire refusant tout débats concernant l'augmentation de la valeur des chèques vacances.

## MISE AU POINT

La Cgt souhaite faire une mise au point concernant la dernière publication du syndicat Sud ou il est fait allusion que la Cgt se satisferait de leur condamnation. JAMAIS la Cgt ne se félicitera d'une condamnation d'un syndicat quel qu'il soit d'autant que ce jugement fera jurisprudence en France et donc opposable à l'ensemble des réseaux et notamment à Tisséo... lors de véritables actions syndicales et non d'actions politiques!!!

Suite à la dernière publication de la Cgt, des élus Sud colportent des rumeurs sur certains CE qui seraient « mal gérés » par des syndicats Cgt.

**Le syndicat Cgt Tisséo est un syndicat libre et indépendant et ne cautionnera jamais qu'un syndicat quel qu'il soit, lèse les salariés par une mauvaise gestion d'un CE.**

La Cgt conseille au syndicat Sud, par ses multiples interventions en CE, d'éviter certaines pratiques afin de ne pas produire ou reproduire des erreurs...

Ce sont pour ces raisons que la Cgt pose tant de questions en CE et il est primordial que l'ensemble des organisations syndicales s'intéressent et s'inquiètent de la bonne gestion de leur comité d'entreprise. D'autant plus inquiets quand nous constatons la « légèreté » du professionnalisme de l'expert comptable choisi par le secrétaire, décidant d'autorité de mettre le CE en porte à faux vis-à-vis de la législation fiscale...(URSSAF)

Que les salariés se rassurent, la Cgt a toujours œuvré pour l'ensemble des traminots et continuera de le faire et invite tous ce qui pourraient avoir des doutes d'aller consulter les PV des CE disponibles sur le site du CE, rubrique votre CE, PV et réunions du CETUT.

**La Cgt souhaite à tous les traminots et leur famille de bonnes vacances, et bon courage aux salariés " victimes " de l'accord signé par Sud et Cfdt qui n'ont pas de congés cet été!!!**

